



Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11 Absences : 5

Procurations : 3

Date de convocation : 22/03/2022

Sous la présidence de M. Hugues Durand, Maire.

Etaient présents : M. Marcel Auvray, adjoint au maire, Mme Elodie Abt, adjointe au maire, Mme Aurélie Lambert, M. Raphaël Koegelé, Mme Justine Koegelé

Absent(e)s excusé(e)s : M. Romain Mougins, Mme Emeline Plumet, Mme Catherine Portier, M. Christian Uhrweiller

Absent(s) non excusé(s) : M. Emmanuel Kohler

Procurations : de Mme Emeline Plumet à Mme Elodie Abt, de Mme Catherine Portier à M. Marcel Auvray, de Christian Uhrweiller à Hugues Durand

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum pour délibérer valablement est atteint.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2022 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents.

Objet : Vote des taux des impôts locaux

Délibération 1409

Après avoir pris connaissance de l'état 1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales, le conseil municipal fixe, à l'unanimité des membres présents, le produit total souhaité à 64'270 €, soit une augmentation d'environ 5% des taux.

L'augmentation des taux se justifie par les travaux importants qui devront être entrepris au cimetière, en raison de l'effondrement du mur d'enceinte. L'augmentation rapportera la somme de 3'064 € à la commune, ce qui représente un amortissement de la dépense en 12 ans.

En conséquence, les taux pour 2022 sont votés de la façon suivante :

Taxes	Taux de références	Taux fixé pour 2022	Bases 2022	Produit en €
Foncier bâti	20.57	21.60	273'600	59'098
Foncier non bâti	28.63	30.06	17'200	5'170
Total prévu				64'268 €

Objet : Budget primitif communal 2022

Délibération 1410

Il est rappelé au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2021, approuvés le 1er mars 2022.

Fonctionnement :

Résultats à reprendre dans le BP 2022 :
Excédent de fonctionnement capitalisé R1068 : 0 €
Excédent de résultat de fonctionnement R002 : 242'532.08 €

Investissement :

Résultat définitif d'investissement (001) à reprendre au BP 2022
- Excédent 001 : 7'904.59 €

Après avoir pris connaissance du projet de budget pour 2022, présenté par M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de budget, tel qu'il peut se résumer ci-dessous.

Fonctionnement		Commune BP 2022	
Dépenses		Recettes	
011 (fonctionnement gén.):	124'000	70 (produits du domaine) :	36'000
012 (personnel) :	58'000	73 (Impôts et taxes) :	90'000
014 : CAAA et GIR	33'500	74 (Dotations de l'état) :	20'500
042 (amort. / 6811)	3'000	75 (locations) :	29'000
65 (Organismes de regroupement/indemnités) :	106'400	77 (produits exceptionnels)	/
66 (frais financiers) :	1'000		
67 (charg. exc.) :	4'000	002 (prise en compte de l'exc. précédent) :	
68 (provisions semi-budgétaires)	4'136.08		242'532.08
023 (Excédent à basculer en investissement) :			
	83'996		
Total des dépenses :	418'032.08 €	Total des recettes avec l'exc.:	418'032.08 €

Investissements			
001 (déficit d'investissement) :	/	001 excédents reportés	7'904.59
165 (emprunts) :	/	1068 (couverture du déficit) :	/
Opérations du BP 2022 et RAR :		021 (exc de fonct.) :	83'996
016- Atelier municipal	3'000	10222 FCTVA	3'999.41
024 Cimetière	37'900	1318 subventions travaux places et parkings	
027- Poteaux d'incendie et avaloirs	7'500		6'000
030—Chemins communaux	/	OPFI	
036- matériel de bureau (remp. ordi)	2'000	040—2804171 amort SIAS	3'000
043- Signalisation village	1'000		
057— extension réseau BT	5'500		
062—financement inves. SIAS	10'000		
064- Salle des fêtes	1'000		
068 Informatique (logiciels)	3'500		
069 Réfection Rues (bicouche)	/		
075- Extensions éclairage public	3'000		
075 Eclairage public (suite de l'opération de 2020 par têtes LED)	12'000		
083 Accessibilité des bâtiments	/		
084 Places et parkings	4'000		
085 télésurveillance bât. et voirie com.	10'000		
086 défibrillateur église	3'000		
OPFI cautions	1'500		
Total des dépenses :	104'900 €	Total des recettes :	104'900 €

Objet : Subvention exceptionnelle à la Fabrique de l'Eglise

Délibération 1411

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de la Fabrique de l'Eglise paroissiale de Liebsdorf, portant sur le remplacement du tableau de commande des cloches et de l'horloge.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle, représentant 30% des travaux TTC, soit une somme de 762 €.

Le Maire indique que la commune apportera également son concours au Conseil de Fabrique pour toutes les démarches administratives.

Les crédits nécessaires à cette subvention ont été prévus au budget primitif 2022, voté lors de la même séance.

Objet : Subvention au « Souvenir Français »

Délibération 1412

Pour compléter les subventions votées lors de la séance du 1^{er} mars, le Maire propose le versement d'une subvention de 100 € au « Souvenir Français ». Même si la commune s'occupe elle-même de son monument aux morts et autres éléments du « Devoir de mémoire », le Souvenir Français lui apporte une aide significative dans l'organisation de la journée commémorative du 1^{er} mai 2022, à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de l'évasion du Général Henri Giraud et du 77^{ème} anniversaire de la mort des résistants Joseph Stamm, curé de Liebsdorf, et René Ortlieb.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la subvention de 100 €.

Les crédits nécessaires à cette subvention ont été prévus au budget primitif 2022, voté lors de la même séance.

Objet : délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique / ouvrier(e) communal(e)

Délibération 1413

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12 ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;
Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'ouvrier(e) communal(e) relevant du grade d'adjoint(e) technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 10 heures 00 minutes (soit 10/35^{èmes}), compte tenu des nécessités du service de la voirie et de l'entretien des bâtiments communaux

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 01/05/2022, un emploi permanent d'ouvrier(e) communal(e) relevant du grade d'adjoint(e) technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 10 heures 00 minutes (soit 10/35^{èmes}), est créé.
L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Objet : Gestion de la forêt communale

Délibération 1414

-Travaux en forêt 2022 :

Après avoir pris connaissance du bilan de l'exploitation forestière, le conseil municipal décide d'accepter, à l'unanimité des membres présents, le devis présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser en forêt en 2022 pour un montant de 3'665.10 €.

Martelage 2023 : le projet de coupes forestières à effectuer en 2023, présenté par l'ONF, est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents, il peut se résumer tel que figurant dans le tableau figurant ci-dessous en pièce annexe.

PEFC France : A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à procéder au renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association française de certification forestière, dite PEFC France, pour une durée de 5 ans

Pièce annexe : projet de martelage 2023

Forêt	Numéro Etat d'Assiette	Type de coupe	Unité de Gestion	Surface totale (ha)	Surface à designer (ha)	Volume prévisionnel (m3)	Année aménagement	Proposition	Motif
LDORF		REG	3_r	6,43	6,43	559	2023	Supprimé	ONF-SA - Conséquence de chablis et dépérissement
LDORF	1844	REG	4_r	8,16	8,16	392	2023	2023	
LDORF	1845	AME	7_j	3,85	3,85	116		2023	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier
LDORF	1846	AME	9_j	3,48	3,48	104		2023	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier

Objet : Modification du temps scolaire

Délibération 1415

En raison de la fusion des écoles du RPI Courtavon-Durlinsdorf-Liebsdorf-Oberlarg et de l'école de Durlinsdorf, le conseil municipal doit à nouveau approuver la modification du temps scolaire pour le fonctionnement des classes.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le fonctionnement en semaine de quatre jours avec les horaires suivants :

	Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Oberlarg	8h05 - 11h25 / 13h25 - 16h05
Levoncourt	8h05 - 11h25 / 13h25 - 16h05
Courtavon	8h15 - 11h35 / 13h35 - 16h15
Durlinsdorf	8h25 - 11h45 / 13h45 - 16h25

Objet : Points divers

Délibération 1416

Fonctionnement du périscolaire : Mme Abt a été sollicitée par le service périscolaire qui souhaite participer à l'animation du village (participation à la décoration de Noël ou autres). En contrepartie, la commune pourrait offrir quelques petits prix ou un goûter. A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

Il est demandé que le service périscolaire enlève un « hôtel à insectes qui avait été placé à côté du terrain de pétanque, mais qui est maintenant à l'état de ruines.

Marché aux Puces

Les inscriptions continuent d'arriver pour le marché aux puces du 22 mai. L'association des parents d'élèves n'a pas encore indiqué si elle y participait ou non. Pour compléter l'animation, Mme Abt a reçu différentes propositions. A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de retenir un stand « pêche aux canards » et un stand confiserie.

Commémoration : Le Maire rappelle que la présence de tous les élus est souhaitée à la commémoration patriotique du 1^{er} mai. Une invitation sera transmise à l'ensemble des habitants du village.